

CEPS – Prix de la LPP

Séance du 18 octobre 2012 – 14h15 - Salle 0336R

Compte rendu

Représentant UNPF : 0

Conseiller technique UNPF : Emmanuelle BALBI

Deux sujets ont été abordés : les produits de l'incontinence et les coussins anti-escarres.

- **Les produits de l'incontinence :**

M. TANTI (CEPS) envisage de baisser le prix de ces produits à hauteur de 5%. La marge des pharmaciens est considérée comme étant trop élevée. Des écarts importants ont été relevés entre le PFHT (prix fabricant) et le PPTTC (prix public). Les prestataires annoncent une marge de 30%. Les répartiteurs annoncent une marge de 15% et les officinaux annoncent une marge de 18% (chiffres donnés par la FSPF).

M. TANTI demande à ce qu'on lui fournisse une analyse des prix de ces produits de la LPP mentionnant le PFHT, le PPTTC et le prix d'achat de l'officine. A défaut, les prix baisseront de 5%. Il envisage également d'encadrer les prix des produits de la LPP comme ils le sont pour le médicament.

La prochaine réunion est programmée le 29 novembre 2012 – 14h30.

- **Les coussins anti-escarres visco-élastiques :**

Le marché de ces produits est concentré sur les tailles 38-45 et est évalué à plus de 200 000 unités, ce qui correspond à environ 2 coussins par pharmacie et par an.

M. TANTI entend baisser le prix de ces produits de 102,50€ à 62€, voire 65€. La question est de savoir à qui il va appliquer la baisse de prix.

Les fabricants déclarent facturer 1/3 des coussins à 22,90€ à la sortie de l'usine.

M. TANTI demande à ce qu'on lui fournisse également une analyse sur le sujet.

Une prochaine réunion sera programmée.